

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **92 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Bonjour et bon an. — F.I.A.I. - Bureau exécutif. — Adresses utiles. — Vaud: Bonne année! — Nouveaux présidents de sections. — Avez-vous fait votre part? — Fédération et commission paritaire. — Générosité. — A l'honneur. — Nécrologie: † Mme R. Bonard-Croisier. — Association vaudoise des maitresses d'école enfantine et semi-enfantine. — Echallens. — Cours de psychologie. — Association suisse du Bébé-orchestre. — A.V.M.G. — Rapport du Comité central de la S.P.V. sur l'activité en 1955. — Rapport du délégué S.P.V. à la Féd. des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat. — Rapport des délégués de la S.P.V. à la Caisse de retraite. — Genève: U.I.G.D.: Conférence de M. le Professeur Anderegg. — Bibliographie.*

Partie corporative

BON JOUR ET BON AN

Chers collègues,

En ce début de l'an neuf, le Comité central de la S.P.R. se fait un plaisir de vous présenter ses vœux les meilleurs: que la santé, la paix et le bonheur vous tiennent compagnie au long de ces douze mois; que vos souhaits se réalisent; que vos entreprises enfin connaissent le succès.

Pour le Comité central:

A. Neuenschwander, président.

Au moment où notre journal sera sous les yeux de nos lecteurs, la trêve des confiseurs sera terminée, tous les cadeaux offerts et donnés, les vœux échangés, les illusions d'entrer dans un monde au faix plus léger dissipées. Ce n'est tout de même pas trop tard pour les rédacteurs de l'« Educateur » et du « Bulletin » de venir exprimer à tous leurs collègues de la S.P.R. leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Que ce soit dans les villes ou à la campagne, que ce soit sur les bords de nos lacs ou dans les villages lointains de la montagne, nous avons conscience de l'étendue de nos privilèges et du poids de nos responsabilités d'éducateurs. Nous savons aussi que chaque année qui passe accroît ces responsabilités que nous transmettent d'un cœur léger et les familles toutes disposées à voir s'alléger les leurs et les collectivités publiques désireuses de restaurer un civisme qu'elles n'ont pas toujours su entretenir et développer.

Nous souhaitons donc à tous nos collègues de se remettre à la tâche avec courage et bonne volonté. Nous leur souhaitons des nerfs solides et un caractère bien trempé. Nous leur souhaitons la persévérance qui seule peut triompher des obstacles que dressent sur notre route et la malice des temps et celle des hommes.

A tous, bon succès!

G. W.

F. I. A. I. - BUREAU EXÉCUTIF

Sous la présidence de M. Rodenstein (Allemagne), le Bureau exécutif de la Fédération internationale des Associations d'Instituteurs a tenu sa session d'hiver à Luxembourg, les 10 et 11 décembre.

Un des points les plus importants de l'ordre du jour a été la **préparation du congrès de Montreux** en 1956. Les dates en sont fixées au 24-27 juillet inclusivement, ce qui permettra aux congressistes qui doivent se rendre ensuite à Manille, de partir à temps. (Déjà une circulaire a été envoyée à toutes les associations nationales pour qu'elles annoncent leurs délégués et qu'on puisse leur réserver des chambres.)

Les thèmes d'études pour ce congrès sont les suivants :

1. *Activité des associations nationales en faveur de la compréhension internationale.* L'activité de la F. I. A. I. ne doit pas intéresser seulement quelques rares militants, spécialistes des questions internationales. Il s'agit de montrer ce qui se fait et ce qui peut se faire dans ce domaine de l'action et de la compréhension entre peuples. M. Gregorius (Luxembourg) accepte d'être le rapporteur général pour cette question.

2. *L'enseignant et le bien-être de la société.* Tel est le titre du thème d'étude qui sera traité par le congrès de la Confédération mondiale, aux Philippines (août 1956). C'est un sujet bien trop vaste pour être traité dans son entier. La F. I. A. I., désireuse d'apporter sa contribution à l'étude entreprise, propose à ses associations d'étudier l'adaptation de l'école et de l'enseignement aux besoins nouveaux de la société, en considérant l'évolution si rapide du monde moderne et en tenant compte du fait que les enfants qui nous sont confiés actuellement vivront leur pleine vie d'adultes aux environs de l'an 2000.

On espère qu'un collègue anglais acceptera d'être rapporteur.

Beaucoup d'autres problèmes furent examinés au cours des trois séances de la session. Tous furent discutés avec franchise et courtoisie et avec un désir évident d'aboutir à des solutions pratiques.

L'organisation matérielle de la réunion fut assurée à la perfection par nos collègues luxembourgeois des Instituteurs réunis, dont l'accueil fut particulièrement chaleureux et qui ont droit à la reconnaissance de tous les participants.

G. W.

ADRESSES UTILES

A défaut de l'Agenda, dont la parution sera étudiée pour 1957, le Comité SPR a jugé opportun de communiquer, mise à jour, les listes d'adresses concernant nos associations, les autorités scolaires et les groupements d'instituteurs.

SOCIÉTÉS PÉDAGOGIQUES ET ASSOCIATIONS D'INSTITUTEURS

Comité S.P.R. (Société Pédagogique Romande)

Président : M. André Neuenschwander (U.I.G.M.), 31, av. Henri-Golay, Genève.

Vice-Présidents : Mlle Renée Quartier (U.I.G.D.), 4, rue Ecole de Chimie, Genève.

56 11 271

M. Eric Pierrehumbert (U.I.G.M.), 40, ch. Corbillettes, Genève.
Secrétaire : Mme M. Meyer de Stadelhofen (U.A.E.E.), 23, av. Beau-Séjour, Genève.

Trésorier : M. André Pulfer, Fleur de Lys, Corseaux s/Vevey.

Rédacteur de l'Educateur : M. André Chabloz, 9, Clochetons, Lausanne.

Rédacteur du Bulletin : M. Gustave Willemin, 31, av. Henri-Golay, Genève.

Comité S.L.V. (Schweizerische Lehrerverein)

Président : M. Theophil Richner, Sekundarlehrer, Goldauestr. 36, Zürich 6.

Max Nehrwein, Lehrer, Lehensteig 3, Zürich 37.

Ad. Suter, Sekundarlehrer, Leonhard Ragaz-Weg 22, Zürich 3/55.

Prof. Camillo Bariffi, VIe Cassarate 1, Lugano.

Alb. Berberat, Schulinspektor, Sonnhalde 14, Biel.

Hans Frei, Gewerbelehrer, Voltastr. 31, Luzern.

Ernst Gunzinger, Lehrer, Herrenweg 19, Solothurn.

Louis Kessely, Lehrer, Heerbrugg.

Wilh. Kilchherr, Rektor, Egliseestr. 16, Basel.

Helmuth Schärli, Sekundarlehrer, Knüslihubelweg 9, Berne.

Frl. M. Siegenthaler, Seminarlehrerin, Brückenstr. 5, Bern.

Johann Vonmont, Lehrer, Kreuzgasse 52, Chur.

Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs (F.I.A.I.)

Siège : 22, Av. Vinet, Lausanne.

Président-Fondateur : L. Dumas, Ollioules, Var.

Président : H. Rodenstein, Amalienstrasse 11, Brunschwig.

Secrétaire-général : R. Michel, av. Vinet 22, Lausanne.

Secrétaire-trésorier : H. Willemin, rue Henri-Golay 31, Genève.

Confédération mondiale des Organisations de la Profession enseignante C.M.O.P.E.

Siège : Sixteenth Street 1201, Northwest 6, Washington D.C.

Président : Mr. R. Gould, Londres.

Vice-président : E. Hombourger, Paris.

Secrétaire-général : W. Carr, Washington.

Comité d'Entente des Fédérations internationales du personnel enseignant

Siège : rue Morizet 5, Boulogne sur Seine.

Président : M. Gossart.

Secrétaire-général : E. Hombourger.

Secrétaire adjointe : Mlle M. L. Cavalier.

COMITÉS DES SECTIONS CANTONALES (S.P.R.)

Vaud S.P.V.

Président : M. Pierre Vuillemin, Square du Frêne 4, Lausanne.

Vice-président et bulletinier : M. Ernest Barraud, av. Major-Davel 10, Vevey.

Secrétaire : Mlle Charlotte Cornioley, Pré Russin B. Aigle.

Caissier : M. Benjamin Jotterand, av. Hugonnet, Morges.

Archiviste et secrétaire II : M. Alfred Marguerat, Oron-la-Ville.

Genève U.I.G. Messieurs

Président : M. Etienne Fiorina, Céligny.

1er vice-président : M. Adrien Lagier, 41, Synagogue, Genève.

2ème vice-président : M. Eric Pierrehumbert, 40, ch. Corbillettes, Genève.

Trésorier : M. Pierre Haubrechts, 17, route de Meyrin, Genève.

Secrétaires : Comité : M. Philippe Aubert, 8, ch. de Joinville, Cointrin.

Assemblée : M. Jean Eigenmann, 5B, ch. Mestrezat, Genève.

Membres adj. : M. Edouard Gaudin, 34, Servette, Genève.

M. Philippe Genequand, ch. Dégallier, Versoix.

M. Robert Chabert, 13, quai Capo d'Istria, Genève.

M. Armand Christe, 8, rue du Grand Pré, Genève.

M. René Sangsue, 2, r. du Valais, Genève.

Genève U.I.G. Dames

Présidente : Mlle Jeanne Marta, 15, rue Micheli-du-Crest, Genève.

Vice-présidentes : Mlle M.F. Charmot, 37, rue Prévost-Martin, Genève.

Mlle R.F. Quartier, 4, rue Ecole de Chimie, Genève.

Secrétaire : Mlle M. Gindre, 36, rue des Charmilles, Genève.

Trésorière : Mlle L. Schwindt, 7, cours de Rive, Genève.

Membres-adjoints : Mme G. Mermillod, 25, rue de Coutance, Genève.

Mme R. Hodel, Troinex-Genève.

Mme B. Deslarzes, 13 c, avenue de Champel, Genève.

Mlle H. Berney, La Plaine-Genève.

Mlle C. Benoit, 6, rue de l'Arquebuse, Genève.

Mlle M. Th. Baudet, Choulex-Genève.

Genève U.A.E.E.

Présidente : Mme M. Meyer de Stadelhofen, 23, av. Beau-Séjour, Genève.

Vice-présidente : Mlle A. Hermatschweiler, 7, rue Henri-Mussard, Genève.

Secrétaires : Mlle I. Rodet, 7, av. de Warens, Genève.

Mlle M. Baron, 7, rue Muzy, Genève.

Trésorière : Mlle M. Roth, Troinex.

Bulletinière : Mme C. Gremaud, 9, bvd du Pont d'Arve, Genève.

Autres membres : Mlle R. Gascard, 12, rue Vallin, Genève.

Mme S. Eigenmann, 5b ch. Mestrezat, Genève.

Mme E. Newell, 5, place du Petit-Saconnex, Genève.

Neuchâtel S.P.N.

Président : M. Roger Hügli, rte de Planeyse 25, Colombier.

Vice-président : M. Fernand Vaucher, Travers.

Bulletinier : M. Willy Guyot, Raya 7, Le Locle.

Caissier : M. Ernest Bille, gare 11, Corcelles.
Secrétaire-corr. : M. Philippe Zutter, Valangines 9, Neuchâtel.
Secrétaire-verb. : M. Georges Treuthardt, Les Hauts-Geneveys.
Assesseur : M. Marcel Jaquet, Les Bulles 21, La Chaux-de-Fonds.

Jura bernois S.P.J.

Président : M. le Dr Edmond Guéniat, directeur de l'Ecole normale, Porrentruy.
Vice-président : M. Frédéric Feignoux, directeur de l'Ecole normale ménagère et de l'Ecole sec. des filles, Porrentruy.
Secrétaire : M. François Joly, inst. à Courtedoux.
Caissier : M. Georges Cramatte, maître à l'école d'application, Porrentruy.
Membre : Mlle Madeleine Cerf, inst. à Bonfol.
Bulletinier : P. Terrier, inst. Montignet.

Présidents des section jurasiennes de la S.I.B.

MM. Charles Hirschi, inst., Bienne.
Henri Widmer, inst., Péry.
Alphonse Bilat, inst., Noirmont.
Joseph Monnerat, inst., Courcelon.
René Lutz, inst., Tavannes.
Pierre Henry, inst., Boncourt.

Valais S.P.P.V.

Président : M. Paul Bernel, 1, rue des Alpes, Sierre.
Secrétaire-caissier : M. Maurice Baumgartner, Saxon.

Non-membres de la S.P.R.

Association cantonale du corps enseignant primaire et secondaire fribourgeois

Président : M. Louis Barbey, inst., Vuadens.
Vice-président : M. Fritz Lerf, maître secondaire, Morat.
Secrétaire : M. Fernand Ducrest, inst. scolaire, Châtel-St-Denis.
Caissier : M. Alfred Pillonel, insp. scolaire, Domdidier.
Membres : Mlle Julia Pilloud, maîtresse sec., La Poya, Fribourg.
Mlle Germaine Gerber, inst., av. Moléson 6, Fribourg.
M. Anton Yulmy, maître sec., Planfayon.
M. Georges Chassot, inst., Vuisternens dev. Romont.
M. Willy Blanc, inst., Barberêche.
M. Auguste Robadey, inst., Charmey.
M. Paul Morel, inst., Lenda 136, Fribourg.

Association cantonale du corps enseignant valaisan

Président : M. Louis Pralong, St-Martin.
Vice-président : M. Joseph Michelet.
Secrétaire : M. Marcel Revaz ; remplaçant : M. Fernand Deslarze.

Membres : MM. Pannatier, inspecteur scolaire.

Gratien Crudy, président d'honneur.

Jean Follonier.

Rémy Zuchuat.

Rédacteur de l'« Ecole primaire » : M. Clément Bérard, Le Levron.

AUTORITÉS SCOLAIRES

Départements de l'Instruction publique

Vaud

Chef : M. Pierre Oguey, Conseiller d'Etat.

Remplaçant : M. Edmond Jaquet, Conseiller d'Etat.

Enseignement primaire (1er service)

Chef de service : M. Adrien Martin.

Inspecteurs : M. René Mamin (chef du bureau des fournitures scolaires).

M. Charles Foretay.

M. Henri Besson.

M. Georges Perriraz.

M. Georges Molles.

M. Michel Ray.

Inspectrices de l'enseignement ménager

et des travaux à l'aiguille :

Mme Anne-Françoise Nielsen.

Mlle Jacot-Descombes.

Inspecteur cantonal de la gymnastique : M. Louis Perrochon.

Genève

Chef : M. Alfred Borel, Conseiller d'Etat.

Secrétaire général et directeur de l'enseignement secondaire :

M. Henri Grandjean.

Secrétaire adjoint et directeur de l'enseignement primaire :

M. René Jotterand.

Secrétaire de la direction de l'enseignement primaire : M. Fernand Quiblier.

Inspecteur adjoint à la direction de l'enseignement primaire :

M. Emile Bölsterli.

Inspecteurs et inspectrices d'écoles.

Ecole enfantine : Mlle Georgette Basset, 9, chemin de Roches.

Mlle Fernande Schnyder, 36, avenue Blanc.

Ecole primaire : M. Maurice Béguin, 6, rue du Devin-du-Village.

Mlle Aimée Chappuis, 5, rue des Lilas.

M. Paul Deshusses, 16 bis, rue Joseph-Girard.

M. Charles Duchemin, Cartigny.

M. Marcel Kister, 19, rue de l'Athénée.

M. Gustave Lecoultre, 13, rue Cavour.

M. Alfred Mauris, Les Louilles, Petit-Lancy.

Mme Andrée Ruchon, 3, rue Lévrier.

M. René Simonet, 15, chemin des Ouches.

Inspecteurs spéciaux :

Classes spéciales : Mme Marguerite Fert, 1, rue du Cloître.

gymnastique : M. Léon Bouffard, Bellevue.

dessin : M. Georges Chapot, 32, quai Gustave-Ador.
enseign. ménager et couture : Mme Monique Peney, 25, quai des Bergues.
Directeurs des études pédagogiques : M. Roger Nussbaum, 20, Grand Pré,
M. Samuel Roller, 2, av. Ernest Hentsch.

Neuchâtel

Chef : M. Gaston Clottu, Conseiller d'Etat.
Suppléant : M. Edmond Guinand, Conseiller d'Etat.
Enseignement primaire :
Inspecteurs des écoles : M. Charles Bonny, Peseux.
M. Léopold Berner, Colombier.
M. Willy Jeanneret, La Chaux-de-Fonds.
Office cantonal des mineurs : directeur : M. William Perret, Neuchâtel.

Berne

Chef : M. Virgile Moine.
Chefs de service : M. Félix Büchler.
M. Jean Loeffel.
M. Fritz Balmer.
Inspecteurs scolaires : Ecoles moyennes : 1er arrondissement :
M. Dr Dubler Hans, Berne.
IIème arrondissement : M. Dr Liechti Henri, Porrentruy (comprenant les
écoles françaises, sauf l'école cantonale de Porrentruy).
Inspecteurs scolaires : Ecoles primaires :
M. Ed. Schafroth, Spiez. M. Fritz Friedli, Schüpfen.
M. Gottfried Beyeler, Unterseen. M. Hermann Wahlen, Burgdorf.
M. Heinz Balmer, Konolfingen. M. Ernest Aebersold, Bienne.
Dr Walter Schweizer, Berne. M. Albert Berberat, Bienne.
M. Erich Hegi, Berne. M. Georges Joset, Courtételle.
Dr Fritz Bürki, Berne. M. Maurice Petermann, Bassecourt.
Inspecteur cantonal de gymnastique : M. Fritz Müllener, Zollikofen.

Valais

Chef : M. Marcel Gross, Conseiller d'Etat.
Chefs de service : M. Maxime Evéquo, Sion.
M. Hermann Mabillard, Saillon.
M. le Dr André Donnet, archiviste et bibliothécaire cantonal.
Inspecteurs scolaires : M. Peter Imhof, Brigue.
M. Ernest Schmid, Brigue. M. Paul Mudry, Sion.
M. Konrad Venetz, Visp. Abbé Pitteloud, Ardon.
Dr Stoffel, Visp. M. Alexis Gay-Croisier, Trient.
M. Josef Indermitte, Unterbach. M. Clément Bérard, Vollèges.
M. Th. Arnold, Inden. M. Crétien Follonier, Evionnaz.
M. Romain Zufferey, Sion. M. Séraphin Pannatier, Bouveret.
M. Camille Sierro, Hérémence.
Le canton est représenté dans chaque district par un inspecteur scolaire pour le contrôle des classes primaires.

Dans les écoles normales, c'est la commission cantonale de l'enseignement primaire qui fonctionne comme organe de surveillance et comme jury d'examen (12 membres).

A la tête des écoles secondaires se trouve le Conseil de l'Instruction publique qui contrôle l'enseignement dans les collèges et les écoles de commerce.

Fribourg

Association cantonale du corps enseignant primaire et secondaire fribourgeois : Président : M. Louis Barbey, instituteur, à Vuadens (Gruyère).

Association des institutrices : Président : Mlle Pilloud, Chalet de la Poya, à Fribourg.

Société d'éducation : Président : M. le Chanoine G. Pfulg, Rue des Chanoines, à Fribourg.

Secours mutuel du corps enseignant primaire et secondaire : Président : M. Léon Descloux, professeur, rue Fried 1, à Fribourg.

Inspecteurs scolaires :

M. Hens Roggo, insp. scol., des écoles allemandes de la ville, rue Chaillet 7, à Fribourg.

M. le Chanoine G. Pfulg, inspecteur des écoles primaires françaises de la ville et des écoles secondaires du canton, rue des Chanoines, à Fribourg.

M. l'Abbé J. Scherwey, inspecteur des écoles allemandes du district de la Singine, au Collège St-Michel, à Fribourg.

M. R. Progin, inspecteur des écoles de Sarine-campagne, route des Alpes 28, à Fribourg.

M. L. Maillard, insp. scol. de la Gruyère, à Bulle.

M. E. Gutknecht, insp. scol. du Lac (écoles allemandes), à Morat.

M. F. Ducrest, insp. scol. de la Glâne et de la Veveyse, à Châtel-St-Denis.

M. A. Pillonel, insp. scol. de la Broye, à Domdidier.

GROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES

Vaud

Société vaudoise de travail manuel et de réformes scolaires

Président : M. Gilbert Conne, av. de Beaulieu 39, Lausanne.

Vice-président : M. Reynold Kissling, rue du Panorama 16, Vevey.

Caissier : M. André Chappuis, Chantemerle 25, Lausanne.

Secrétaire : Mlle Yvette Pernet, Montchoisy 27, Lausanne.

Membres : Mlle Mévorah Luce, Clarens.

M. Emile Baechtold, professeur, Corsier.

M. Francis Rod, Chablière 33, Lausanne.

Guilde de travail (Techniques Freinet)

Président : M. Maurice Perrenoud, Bergières 33, Lausanne.

Secrétaire : M. Pierre Eperon, En Prellionnaz, Morges.
Trésorier : M. Fernand Barbay, av. Dapples 48, Lausanne.
Vice-présidente : Mlle Lisette Badoux, Ch. Cèdres 9, Lausanne.

Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (C.E.M.E.A.)

Présidente : Mlle Marthe Magnenat, 16, rue Etraz, Lausanne.
Secrétaire : M. René Martin, Maître de travaux manuels au CCC, Square du Frêne 4, Lausanne.
Trésorière : Mlle Elyane Martin, assistante sociale, Valentin 35, Lausanne.
Membres : M. Alfred Imhof, infirmier et chef d'atelier à l'asile l'Espérance, Etoy.
M. Claude Pahud, directeur du centre de formation d'éducateurs pour l'enfance inadaptée, 9, Champ-Rond, Lausanne.

Association vaudoise des Maîtres primaires-supérieurs

(juin 1955 à juin 1958) « Vorort » : La Côte.

Président : M. André Delacrétaz-Rochat, En Chanel, Morges.
Vice-président et caissier : M. Pierre Baudin, Apples.
Secrétaire : M. Jean-Jacques Desponds, Colombier s/Morges.

Société Vaudoise des Maîtresses d'enseignement ménager

Présidente : Mme Jeanne Pittet-Novti, rue du Nord 45, Echallens.
Secrétaire : Mlle Elisa Schaer, av. Ste-Luce 12, Lausanne.
Caissière : Mlle Louise Oulevay, Fontenay 14, Yverdon.
Membres-adjoints : Mlle Antoinette Dumarthey, av. du Simplon, Vevey.
Mlle Marinette Chappuis, Rolle.

Association cantonale vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille

Présidente : Mme B. Duruz-Roulin, av. Montd'Or 34, Lausanne.
Vice-présidente : Mlle H. Mathey, Morrens.
Secrétaire : Mme S. Lätt-Bignens, Pré du Marché 33, Lausanne.
Caissière : Mlle H. Bourqui, Lutry.
Mme J. Reymond, Cand, Chardonne.
Suppléante : Mme B. Peyer-Vaucher de la Croix, Lausanne.

Association vaudoise des Maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine

Présidente : Mlle Marlise Sheppard, ch. de Boston 5, Lausanne.
Vice-présidente : Mlle Nelly Bettex, Crissier.
Caissière : Mlle Michèle Hemmerling, Clarens.
Secrétaire (procès-verbaux) : Mlle Marie-Laure Meylan, Le Brassus.
Secrétaire (correspondance) : Mlle Alice Frei, Lausanne.
Membre-adjointe : Mme Anne-Marie Mayerat, Yverdon.
Préposée aux fournitures scolaires : Mlle Claire Kropf, La Tour-de-Peilz.

Association vaudoise des Educateurs des arriérés (Avéa)

Présidente : Mlle F. Schneider, Arcangier 41, Vevey.
Caissier : M. W. Bonnet, rue Collet 7, Vevey.

Membres : Mme M. Tallichet, Tivoli 2, Lausanne.
Mlle A. Maurer, ch. des Cèdres, Lausanne.
M. J.-P. Regamey, ch. de la Rosière 2, Lausanne.

Association vaudoise des Maîtres de gymnastique

Président : M. Marcel Gueissaz, maître de gymnastique, route de St-Cergue 47, Nyon.

Caissier : M. Hermann Hagin, av. Solange 7, Lausanne.

Secrétaire : Mlle Annette Luther, ch. de Meillerie 5, Lausanne.

Chef technique : M. Numa Yersin, maître de gymnastique, av. de Bergières 3, Lausanne.

Membres : M. Henri Moreillon, maître de gymnastique, av. Ruchonnet 23, Lausanne.

M. Claude Bucher, maître de gymnastique, av. d'Echallens 36, Lausanne.

M. Jean-Jacques Lambercy, ch. Sansui 9, Payerne.

Association antialcoolique du corps enseignant vaudois

Président : M. Georges Flück, Prilly/Lausanne.

Secrétaire : M. Clément Mermoud, rue Haldimand 89, Yverdon.

Caissier : M. Edouard Cachemaille, 12, rue de l'Avenir, Renens.

Membres : M. Samuel Cornaz, Blonay.

Mlle Clémence Buttex, Chailly s/Clarens.

Genève

Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire

Président : M. Paul Bonard, 10, quai de l'Ecole de Médecine, Genève.

Vice-président : Feuillet de travaux pratiques : M. Lucien Dunand, avenue E.-Hentsch 2, Genève.

Trésorier : M. André Grillet, 42, avenue L.-Bertrand, Petit-Lancy.

Secrétaire : Mlle Renée Rosset, 12, rue de Candolle, Genève.

Membres : M. René Graf, 10, avenue Blanc, Genève.

M. Léon Hodel, Troinex.

M. Jean-Louis Loutan, 17, avenue de l'Amandolier, Genève.

Mlle Madeleine Roth, « La Combette », Troinex.

M. Jean-Claude Brüstlein, 25, rte de la Capite, Cologny.

Mlle Anne-Claire Dunand, 7, rue des Vollandes, Genève.

Neuchâtel

Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire

Président : M. Paul Perret, Eglise 2, Neuchâtel.

Vice-président : M. Willy Galland, Pavé 19, Neuchâtel.

Caissier : M. Georges Aeschlimann, Chézard.

Secrétaires : M. Willy Jeanneret, Combe-Grieurin 41, La Chaux-de-Fonds.

M. Max Doerflinger, J.-F.-Houriet 3, Le Locle.

Service du matériel : M. Pierre Audétat, Favarge 81, Neuchâtel.

Membres : Mlle Lily Vuille, fbg Hôpital 94, Neuchâtel.

Mlle Clotilde Ducommun, Retraite 4, La Chaux-de-Fonds.

M. Ernest Bille, Gare 11, Corcelles (Ntel).

M. Claude Grandjean, Mont/Travers.

Exposition scolaire permanente (bâtiment du Gymnase cantonal, Neuchâtel)

Président : M. Charles Landry, instituteur, Bellevaux 19, Neuchâtel.

Secrétaire : Dr Adolphe Ischer, Directeur, av. de la Gare 8, Neuchâtel.

Caissier : M. Marcel Renaud, inst., Maillefer 14, Serrières.

Bibliothécaire : M. André Aubert, inst., Poudrières 19, Neuchâtel.

Membres : M. Charles Bonny, inspecteur, Guches 10, Peseux.

M. John Vouga, prép. au matériel scol., La Vanelle 5, Corcelles.

Mlle Marguerite Gruner, inst., Bel-Air 55, Neuchâtel.

GUILDE DE DOCUMENTATION SPR

Renseignements et commandes : Maurice Clavel, Rue du Lac 4, Clarens-Montreux, tél. (021) 6 47 88. On devient membre de la Guilde en versant Fr. 5.— au ccp. II 1978. En stock, nombreuses fiches de grammaire, calcul, géographie, etc.

VAUD

BONNE ANNÉE !

Le Comité central vous souhaite à tous, chers collègues, une année 1956 féconde et beaucoup de satisfactions dans l'accomplissement de votre tâche. Puissiez-vous trouver auprès de vos autorités et des parents les appuis et les encouragements dont vous avez besoin et auprès de vos collègues le réconfort moral que donnent l'amitié et la cordialité.

NOUVEAUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS

Section de Lavaux : René Badoux, Les Monts de Grandvaux.

Section de Nyon : Pierre Rousseil, Genolier.

Section de Payerne : Henri Zinder, Payerne.

Rappel. — Notez dans votre nouvel agenda :

Assemblée des délégués, samedi 21 janvier ;

Assemblée générale S.P.V., dimanche 29 janvier.

AVEZ-VOUS FAIT VOTRE PART ?

Deux fois déjà, nous avons parlé ici du « **Fonds de lutte de la Fédération** » décidé par les délégués et si nécessaire à la défense de nos intérêts. 967 membres du corps enseignant avaient versé leurs cent sous à fin décembre 55... et la S.P.V. compte **1632** membres actifs. Après les réajustements des salaires de la fin de l'année, il y a donc encore 665 collègues qui ont « oublié » de verser leur part... (Compte de ch. p. II 2226. Société pédagogique vaudoise, Lausanne.) Merci !

FÉDÉRATION ET COMMISSION PARITAIRE

En remplacement de Louis Monnet (Montreux), démissionnaire, le comité central a désigné P. Vuillemin (Lausanne) comme suppléant au Comité de la Fédération et à la Commission paritaire.

GÉNÉROSITÉ

Le caissier S.P.V. vient de recevoir deux dons en faveur de la Caisse de Secours, l'un de 20 fr. et l'autre de 50 fr. Un sincère merci aux deux généreuses collègues qui désirent garder l'anonymat. E. B.

A L'HONNEUR

Notre collègue Ernest Barraud a été désigné comme président du Conseil communal de Vevey pour 1956.

Venant d'une ville importante et combien réputée, cet honneur rejaillit sur l'ensemble du corps enseignant. Tous les amis de l'actif et sympathique bulletinier S.P.V. se réjouissent et présentent à l'heureux élu leurs félicitations et vœux sincères.

Un camarade de brevet.

NÉCROLOGIE

† **Madame Rosa Bonard-Croisier.** Vendredi 27 novembre dernier décédait à Lausanne, notre regrettée collègue, Mme Bonard-Croisier. Née à St-Triphon, Rosa Croisier obtint en 1889 son brevet de capacité pour l'enseignement primaire et tint classe à La Tour-de-Peilz de 1891 à 1897. Elle avait épousé M. Arthur Bonard, professeur de minéralogie à l'Université de Lausanne, qui mourut prématurément, la laissant seule avec trois jeunes enfants.

Courageusement, Mme Bonard reprit alors l'enseignement et fit dès lors de très nombreux remplacements à Lausanne. Elle prit sa retraite en 1927.

Excellente pédagogue, Mme Bonard possédait un don de narratrice délicieux. Ses récits d'école « Comme Heidi », « La vocation de Reine », « Au seuil de la Vie »,... malheureusement épuisés aujourd'hui, peignent en traits charmants, empreints d'une belle connaissance de l'humain, les débuts souvent hésitants d'une jeune institutrice.

Mme Bonard-Croisier était la mère de M. Maurice Bonard, de La Tour-de-Peilz et de Mlle Denise Bonard, notre collègue de St. Légier, à qui nous présentons encore notre bien sincère sympathie. Bz.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRESSES D'ÉCOLE
ENFANTINE ET SEMI-ENFANTINE

Pour l'exercice 1955-1956, le Comité de notre association est constitué comme suit :

Mlle Marlise Sheppard (ch. de Boston 5, Lausanne) présidente
Mlle Nelly Bettex (Crissier), vice-présidente
Mlle Michèle Hemmerling (Clarens), caissière
Mlle Marie-Laure Meylan (Le Brassus), secrétaire procès-verbaux
Mlle Alice Frei (Lausanne), secrétaire correspondance
Mme Anne-Marie Mayerat (Yverdon), membre-adjointe
Mlle Claire Kropf (La Tour-de-Peilz), préposée aux fournitures scolaires.

ECHALLENS — GYMNASTIQUE

Leçons — démonstrations mensuelles, mardi 10 janvier 1956 à 17 heures, Grande Salle du Château, Echallens.

COURS DE PSYCHOLOGIE

Sur l'initiative du Comité de l'A.V.E.A., le Département de l'Instruction publique et des Cultes a organisé pour notre Association et pour les maîtresses enfantines un cours de psychologie gratuit. Ce cours sera donné les 12, 19 et 26 janvier et les 2, 9, 16, 23 février 1956, à l'Ecole Normale, à Lausanne chaque fois à 18 heures.

Voici le programme du cours :

Janvier 12 : « M. Ramseyer, les réactions de tranfert dans le comportement des élèves à l'égard du maître et de sa personnalité propre. Réciproquement, l'attitude du maître à l'égard de l'élève. »

Janvier 19 : M. Ramseyer, « Le problème des dyslexies et dysgraphies d'évolution associées aux arriérations mentales. »

Janvier 26 : M. Ramseyer, « L'évolution du dessin enfantin et son utilisation comme témoin du développement mental et procédé thérapeutique. »

Février 2 : M. Dr. Bergier traitera un sujet laissé à son choix.

Février 9 : Mlle Rambert, psychanalyste, « Le développement de l'affectivité de l'enfant ».

Février 16 : Mlle Rambert, « Les dessins et les histoires de l'enfant nous révèlent son caractère. »

Février 23 : Mlle Rambert, « Le rôle faste ou néfaste de la mère ».

Nous vous prions d'envoyer à M. Bonnet, Rue Collet 7, Vevey, une carte postale avec votre inscription au plus tard jusqu'au 10 janvier 1956. Nous vous engageons instamment, une fois inscrit, à suivre ce cours de psychologie très régulièrement. (Si un collègue primaire s'intéresse à la question, il sera le bienvenue).

Le Comité de l'A.V.E.A.

ASSOCIATION SUISSE DU BÉBÉ-ORCHESTRE
ET D'ÉDUCATION MUSICALE

Méthode Starck

L'assemblée annuelle de 1956 aura lieu le dimanche 15 janvier à 14 h., salle du Major Davel, av. du Tribunal fédéral, 1er étage.

En 1955, le nombre des BBO et des adeptes de la méthode Starck s'est considérablement augmenté ; le champ d'expérience s'est agrandi et chacun a certainement beaucoup de choses à dire et à proposer. C'est pourquoi nous espérons que tous les membres seront présents, ceci dans l'intérêt de la cause. Voici quel sera l'ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée 1955 ;
2. présentation des nouveaux membres 1955 ;
3. **important :** programme proposé par le comité en 1re année, 2e année, 3e année ; passage à un autre enseignement ;

4. les éditions BBO et leur développement : collège Ronget, la Rippe ;
5. démonstration de 5 groupes illustrant les différents degrés d'avancement ;
6. contact des BBO avec les parents et l'école ;
7. participation des BBO aux manifestations de bienfaisance ;
8. propositions individuelles : Bébé-Orchestre ou accordéon ?

Tous les collègues qui s'intéressent à l'éducation musicale seront les bienvenus.

N.-B. — Notre collègue R. Ecoffey, de Radio-Lausanne a consacré deux émissions de l'Heure des Enfants à des séances de jeux et variétés dont le B.B.O. de Lausanne assure la partie musicale. La première émission de « Au clair de la lune » passera sur les ondes samedi 7 janvier à 18 heures.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Notre association organise durant les mois de janvier et février les cours suivants :

1. **Cours de patinage** à la patinoire de Montchoisi à Lausanne. Rendez-vous le 15 janvier à 20 h. 15, au restaurant de la patinoire.
Les membres de l'A.V.M.G. bénéficient de l'entrée gratuite à la patinoire et recevront la moitié de leurs frais de voyage.
Les inscriptions doivent parvenir à A. Schlageter, av. Solange 6, Lausanne, jusqu'au samedi 14 janvier.
2. **Cours de ski pour débutants et skieurs moyens**
Ce cours aura lieu chaque mercredi après-midi à Châtel-St Denis dès le mercredi 18 janvier.
Nous recommandons vivement ce cours à tous les collègues qui débutent dans le ski.
La moitié des frais de voyage sera remboursée aux membres de l'A.V.M.G.
Inscription : auprès de Jean-Pierre Paquier, instituteur à Palézieux.
Rassemblement des participants : mercredi 18 janvier à 14 h., gare de Châtel-St Denis.
3. **Week-end à ski à Isenau**
Ce cours aura lieu du 18 au 20 février. Il est possible d'y participer deux ou trois jours (relâche).
Les participants doivent s'inscrire jusqu'au mercredi 8 février auprès de Claude Bucher, av. d'Echallens 36, Lausanne.
La moitié des frais de voyage sera remboursée aux membres de l'A.V.M.G.
Une circulaire renseignera les participants sur l'organisation du cours.

Collègues! *Favorisez de vos achats les maisons qui nous soutiennent avec leur publicité*

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE SUR L'ACTIVITÉ EN 1955

1955 restera l'année de la réadaptation de nos traitements. C'est pourquoi ce rapport commencera par des remerciements à tous ceux qui en ont été les artisans :

Merci à Messieurs les Conseillers d'Etat Oguey, Oulevay et Sollberger, ainsi qu'au Conseil d'Etat tout entier, de leur bienveillance et de leur appui. Merci à Messieurs Freymond, président de la Fédération, Margot, secrétaire, Décorvet, chef de l'Office du personnel, Dupuis, son adjoint ; leur travail incessant et leurs interventions nombreuses dans diverses Commissions et au Grand Conseil ont porté les fruits que nous avons récoltés.

Merci à Messieurs Schumacher, député, rapporteur de la majorité, Meylan, député, rapporteur de la minorité, de leur persuasion et de leur objectivité en Commission d'étude et au Grand Conseil.

Merci à Monsieur Caprez, président de la Commission paritaire, et à tous les membres de cette Commission.

Merci au Grand Conseil qui a compris la nécessité d'une réadaptation de nos traitements, et qui a bien voulu prendre ses responsabilités jusqu'au bout.

Merci à toutes les Sociétés formant la Fédération. C'est grâce à notre UNION qu'un système satisfaisant chacun a pu être présenté.

Merci à M. Roger Gfeller, notre représentant permanent à la Fédération et à la Commission paritaire, qui a œuvré pour nous avec enthousiasme, et à M. F. Petit, député, qui a fort bien défendu notre cause.

Merci aux délégués S.P.V., qui nous ont fait confiance, et nous ont permis de travailler rapidement.

Que tous ceux qui ont eu, de près ou de loin, à s'occuper de nos traitements soient également remerciés.

Collègues, souvenez-vous de 1955. Si un jour la chance nous quitte, cette année-là aura été la preuve que, parfois, de grands espoirs sont réalisables.

Elle est aussi garante de la réussite de nos demandes en cours :
payement à 100 % lors de la mise en valeur d'un nouveau brevet. (Une Commission S.P.V. est au travail ; un avis de droit a été demandé ; le retard apporté à sa rédaction finale est indépendant de notre volonté.)

solution favorable au problème de nos collègues âgés de plus de 55 ans, dans le sens d'une modification du calcul de la réserve mathématique. (L'affaire est d'ailleurs en de bonnes mains ; et le Comité central, accusé à tort d'inertie, s'en réjouit doublement.)

cas spécial des maîtresses de travaux à l'aiguille ayant moins de 18 heures d'enseignement, en faveur desquelles nous intervenons en ce moment.

Certaines de nos demandes n'ont pas trouvé grâce devant l'Autorité :
payement des maîtresses semi-enfantines au tarif primaire suivant les cas. (Les articles 74 de la Loi primaire et 40 du Règlement sont à relire par les intéressées, ainsi que l'art. 50, al. 2 du Statut.)

payement intégral des indemnités de remplacement aux retraités

reprenant du service. Malgré la prise de position de la S.P.V. en faveur d'une modification de l'article 20 de la Loi sur la Caisse des pensions (publiée dans le rapport 1954, « Educateur » No 3 du 22 janvier 1955, page 49), l'Assemblée des délégués à la Caisse de pensions du 21 décembre dernier a décidé d'appliquer à la lettre le dit article. Merci à nos délégués S.P.V. de s'être bien battus. Ils n'ont succombé que d'UNE voix ! Le problème sera repris par le Comité central S.P.V.

Notre représentation à l'Assemblée des délégués à la Caisse de pensions a subi quelques modifications :

L'article 84 de la Loi C.d.P. oblige à un renouvellement de un tiers tous les 4 ans. M. Yvan Lador (Lausanne) remplacera M. James Mivelaz, à qui nous réitérons toute la reconnaissance de la S.P.V.

Deux délégués de la V.P.O.D. étant admis à siéger à l'Assemblée des délégués, les deux plus fortes Sociétés ont dû céder des sièges à ces nouveaux venus : la Société des Magistrats et fonctionnaires a donné un de ses sièges de membre permanent, et la S.P.V. celui de son membre suppléant, M. William Zimmermann, que nous remercions ici. Notre effectif reste donc le même, à condition que personne ne manque les séances, ce qui n'arrive d'ailleurs pas.

La Fédération (Traitements fixes) a fait du bon travail. Mais la lutte n'est pas terminée... Pensez aux Fr. 5.—, vous qui ne les avez pas encore versés au caissier S.P.V. Et merci à ceux qui se sont souvenus que l'argent est le nerf de la... situation matérielle.

Mais...

malgré ce qu'en disent certains, nous n'avons pas été obnubilés par les questions d'argent, et le Comité central s'est intéressé à bien d'autres problèmes tant pédagogiques que sociaux. En voici quelques-uns, résumé un peu laconique de bien des discussions intéressantes :

Activités pédagogiques :

Le rapport du Groupe de travail S.P.V., celui de la Commission S.P.V.-Croix-Rouge Jeunesse, vous montreront leur souci, en étroite liaison avec le C.C., de donner aux problèmes pédagogiques de tous les jours une solution réalisable par chacun.

Nous nous sommes intéressés directement, avec Pro Infirmis, la Société vaudoise d'hygiène publique, la Société vaudoise de la protection de l'Enfance et d'autres Associations, à la réadaptation de l'enfant déficient à la vie normale, aux travaux de la Commission interprofessionnelle pour l'étude de l'enfance mentalement insuffisante, à la question de première urgence « Ecole-parents », à la liberté de l'instituteur sur les plans professionnel et politique, à l'activité d'Echichens, dont on aurait pu faire un « Lieu de rencontre » pour Associations s'occupant des enfants ; à celle des Mûriers, pour qui nous pourrions faire plus ; à la Réforme de l'Enseignement secondaire. A ce propos, M. Edouard Lavanchy, qui interviendra à l'Assemblée générale, me permettra de mettre les choses au point.

La motion de M. Berthold Beauverd, étudiée par toutes les Sections, sera discutée en janvier. La solution proposée nous permettra d'associer chacun à notre activité pédagogique.

Activités sociales :

Grâce aux conclusions du rapport présenté l'an passé par la Commission ayant étudié les possibilités de notre Caisse de secours S.P.V., les collègues malades ou en difficulté ont pu être aidés plus libéralement. Et c'est heureux. Que de cas douloureux ou tragiques nous ont été annoncés ! Puisse 1956 apporter à tous la santé, le réconfort moral d'un ciel sans nuages, ou l'espoir, tout au moins, pour TENIR.

Le C.C. a volé au secours de cinq collègues en difficultés dans leur village ou leur ville. Tous ces cas sont actuellement réglés, grâce, à l'appui de M. A. Martin, chef du Service de l'Enseignement primaire. Nous sommes par contre frappés de ce que, pour d'autres, la S.P.V. reste l'empêchement de danser en rond !

S'il est un problème que nous devons revoir avec grand sérieux, c'est celui de l'assistance juridique de collègues attaqués injustement. Nous en avons eu cinq pour lesquels l'article 4 du Règlement de protection des membres S.P.V. devait être évoqué. Deux sont actuellement réglés à la satisfaction des intéressés.

Mais le problème est le suivant : Attaque-t-on l'instituteur, ou... le Corps enseignant dans son ensemble chaque fois que quelque chose ne va pas comme « on » l'entend ? Des parents en sont là ! Nous devons être vigilants, sinon, demain, la vie ne sera plus tenable. Enfin, forts d'un Avis de droit à opposer à d'autres Avis de droit, nous pourrions tirer au clair la question des indemnités journalières payées au Corps enseignant assuré, lors de maladie et surtout d'accident. Cette question nous a longuement préoccupés ; c'est le moment de lui trouver une solution.

Invitations :

Le Comité central a heureusement trouvé une bienfaisante détente chaque fois qu'il vous a représentés aux assemblées d'autres Associations ou à des cérémonies officielles :

Maîtresses de l'Enseignement ménager, de classes enfantine et celles de travaux à l'aiguille ; Société de Travaux manuels et Réformes scolaires, des Maîtres de gymnastique et celle des maîtres de primaires supérieures ; collègues neuchâtelois et genevois ; Sociétés pédagogique romande et Société vaudoise des Maîtres secondaires ; distributions de brevets aux élèves sortant de l'Ecole normale ou aux maîtres ayant obtenu celui de « prim. sup. » ; soirée de l'Ecole normale ; Synode de l'Eglise nationale vaudoise ; inauguration des nouveaux collèges lausannois... Heureux instants, précieux contacts, échanges combien nécessaires.

Conclusion :

ou plutôt : Vers l'avenir...

Nous sommes 1632 (134 augmentations et 75 diminutions en 1955), et 44 membres auxiliaires (10 augmentations).

Mais notre force n'est pas dans ce nombre seulement. Elle est dans la tâche extraordinaire qui est la nôtre. Aussi ne portons pas inutilement le flanc à la critique.

Le Comité central s'est occupé de TOUTES les requêtes. Mais la tâche est de plus en plus lourde. L'avenir dira si elle l'est trop. Alors certaines questions seront à revoir...

En terminant, j'adresse mes remerciements à mes collègues de Comité. Nos 46 séances, nos assemblées extraordinaires, nous ont trouvé en parfaite harmonie.

Bienvenue au « nouveau », et courage au futur président. Que les 79 entrevues particulières du président sortant ne lui fassent pas peur ; elles se répartissent agréablement sur l'année.

Et maintenant

la parole est à l'Assemblée générale, pour nous demander des renseignements complémentaires, pour nous dire ce que nous avons oublié, pour fraterniser.

Au nom du Comité central S.P.V. :

Le président : Pierre Vuillemin.

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ S.P.V.

à la Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud et à la Commission paritaire

Peu de changement au Comité central de la Fédération, toujours présidée par M. Camille Freymond ; Me Margot reste son secrétaire central. Notre président S.P.V., P. Vuillemin, représentant du C.C., et le soussigné continuent à défendre les intérêts du corps enseignant au sein de cette association.

Cette année, la besogne n'a pas manqué ; l'activité du comité de la Fédération fut intense : il a travaillé — avec quel succès — à l'élaboration du projet de réadaptation des traitements des fonctionnaires cantonaux vaudois. Vous connaissez le résultat de ces travaux ; cela me dispense d'insister. D'autre part, le rapport présidentiel traitant certainement de la question, je puis me permettre de présenter très brièvement ce problème des traitements.

Voyons rapidement quelles sont les bases retenues au cours de ces travaux et les caractéristiques des modifications adoptées par le Grand Conseil. La nouvelle échelle des traitements s'inspire des principes suivants :

- a) Maintien des 30 classes existantes.
- b) Incorporation au traitement de base ancien de l'allocation complémentaire 54 et de l'amélioration prévue. Seule subsiste comme partie mobile l'allocation complémentaire de 2 1/2 % votée par le Grand Conseil, en mai dernier.
- c) Amélioration de l'amplitude pour années de service. Dorénavant, les augmentations ordinaires annuelles seront égales au 1/10 de la différence entre le minimum et le maximum de la classe (au moins : Fr. 240.— et au plus : Frà 425.—).

- d) Salaire identique pour mariés et célibataires.
- e) Création d'une allocation de ménage de 600 francs.

Deux questions essentielles ont été à la base de la nouvelle échelle des traitements :

1. Une revalorisation générale des traitements respectant les équivalences établies avec beaucoup de soin lors de l'élaboration de la classification des fonctions publiques cantonales en 1947.
2. Un reclassement de certaines fonctions, reclassement permettant fort justement d'atteindre la compensation à l'indice 168,8 (cas des pasteurs et des maîtres secondaires, etc.).

Parmi les points nous intéressant plus spécialement, citons l'excellente solution trouvée pour les institutrices mariées : désormais, ces dames ne travailleront plus au rabais ! Autre sujet de satisfaction : l'heureux aboutissement du recours des maîtresses de travaux à l'aiguille : enfin elles retrouvent une situation équivalente à celle de 1939.

Donc, d'une manière générale, le corps enseignant peut se déclarer satisfait des améliorations obtenues. Pourtant, certains problèmes devront être revus dans un proche avenir. Nous pensons tout particulièrement à la situation faite aux affiliés de la caisse de pensions, âgés de plus de 55 ans : nous sommes parfaitement d'accord que toute augmentation de gain assuré doit être financée. Pourtant, nous sommes persuadés que les sommes à payer par les fonctionnaires doivent rester dans des normes convenables, faute de quoi les assurés âgés ne peuvent plus faire face à leurs obligations ; il y a là un côté social qu'on ne peut ignorer.

Un autre problème va réclamer toute l'attention du Comité central de la S.P.V. et de la Fédération : c'est celui des compléments de salaire à servir par les villes au corps enseignant primaire. Ces compléments, prévus par la loi sur l'Instruction publique primaire de 1930, et non compris dans la classification cantonale, ont été violemment attaqués tout au long de l'année. Résultat de cette offensive : forte diminution — et même suppression — de ces compléments dans certaines localités. Nous déplorons de telles décisions qui privent des collègues méritants d'une amélioration de traitement égale à celle dont bénéficie l'ensemble du personnel de l'Etat. Nous espérons trouver de l'aide, soit auprès du Département de l'Instruction publique, soit auprès de la Fédération, pour redonner à ces membres de notre association une situation équitable et conforme à ce qu'elle était en 1939.

Roger Gfeller.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS DE LA S. P. V. A LA CAISSE DE RETRAITE

1. Déficit technique

Le déficit technique des anciennes caisses, qui avait été supputé en 1950 à 135 000 000 francs par les experts, s'est révélé être au 1er janvier 1953 de 140 077 000 francs. Cette différence entre le chiffre réel et l'esti-

mation provisoire s'explique essentiellement par le fait que le moratoire d'intérêts décrété en 1952 a privé la caisse de l'intérêt sur le déficit technique pendant un an.

Par mesure de simplification, ce déficit a été ramené à 140 000 000 francs, les 77 000 francs supplémentaires ayant été versés par l'Etat. C'est donc un intérêt à 3 1/2 % sur 140 000 000 francs que l'Etat aura à verser chaque année à la caisse de pensions.

2. Comptes 1954

Les comptes de 1954 font apparaître un bénéfice de 9 516 281,94 francs versés au capital. Le capital de couverture au 31 décembre 1954 se présente comme suit :

Capital au 31.12.53	Fr. 52 622 312,56
Versement Etat de Vaud à valoir sur déficit technique	» 77 000,—
Bénéfice de l'exercice	» 9 516 281,94
Capital au 31.12.54	» 62 215 594,50
Découvert technique	» 140 000 000,—
Capital de couverture au 31.12.54	Fr. 202 215 594,50

Ce bénéfice pourrait peut-être laisser croire que notre institution encaisse trop d'argent et que les prévisions des actuaires ont été trop pessimistes. Pour répondre à ces objections, je ne saurais mieux faire que de transcrire ici in extenso une page du rapport du Conseil d'administration signé des deux représentants du personnel au dit Conseil : MM. Post et Freymond.

« Admettons pour fixer les idées que l'effectif des assurés reste fixé à 5000 et que le montant global des traitements servis par l'Etat se maintienne à 60 000 000 francs, avec 54 000 000 francs de traitements cotisants. Selon les calculs de MM. Alder et Haldy, dans leur rapport de 1950, on peut estimer à 35 % des traitements cotisants, autrement dit à 18 900 000 francs, le montant des dépenses annuelles de la caisse à l'état stationnaire, pour le service des pensions et autres prestations. Ainsi, le montant actuel des dépenses, qui est de 6 500 000 francs environ, serait approximativement triplé dans le régime stationnaire. Cette augmentation considérable s'explique facilement.

» On constate aujourd'hui que la pension moyenne des retraités est très voisine de 4000 francs et celle des veuves de 1850 francs. Ces pensions sont très inférieures à celles que le nouveau régime des traitements fait prévoir : un traitement cotisant moyen de 10 800 francs laisse présumer une pension de retraite moyenne de 6480 francs et une pension de veuve de l'ordre de 3000 francs. L'augmentation est déjà de 60 %. On remarque d'autre part, en examinant les tables de survie, que la longévité s'accroît régulièrement. De 1920 à 1950, le nombre des personnes âgées de 65 ans et plus a presque doublé en Suisse, tandis que la population n'a augmenté que de 23 %. Les prévisions laissent entrevoir encore une augmentation de 9 % environ par période de 5 ans à venir, ce qui signifie plus de 50 % en 30 ans. Si l'on tient compte que la caisse est en état de croissance, ses effectifs étant relativement jeunes et la proportion des pensionnés encore

faible, puisque fondée sur un personnel qui était loin d'atteindre 5000 membres il y a 20 ou 30 ans, on peut supputer sans crainte de se tromper qu'il y aura dans 30 ans 2400 pensionnés au moins et 1200 veuves, soit à peu près le double des nombres actuels. Sur la base des pensions moyennes mentionnées plus haut, c'est bien une dépense annuelle de l'ordre de 19 000 000 francs qu'il faut prévoir dans 30 ans. Or les cotisations ordinaires de 15 % et celles de rappel ne fourniront jamais, sur un montant de traitements cotisants de 54 000 000 francs, que 9,5 millions par année. La différence de 9,5 millions devra être couverte par les intérêts des réserves accumulées, qui doivent donc représenter à l'époque environ 270 000 000 francs.

» Avec l'accroissement régulier du montant total des pensions à payer, le bénéfice comptable annuel va rapidement s'amenuiser, les recettes et les dépenses tendant à s'équilibrer, grâce aux intérêts du capital de couverture, au fur et à mesure que l'on s'approchera de l'état stationnaire. Renoncer à constituer les réserves indispensables, lorsqu'il en est temps, serait de l'imprévoyance à l'égard des générations futures qui devraient alors supporter des charges si lourdes qu'elles conduiraient immanquablement à une réduction des pensions. »

3. Retraités qui font des remplacements

Il s'agit, en fait, de l'interprétation de l'art. 20 de la loi (personnel réengagé par l'Etat) qui dit :

« Si la somme de ce traitement (traitement du réengagé) et de la pension dépasse le traitement maximum (art. 46 du statut) de la classe dans laquelle l'affilié était colloqué lors de la cessation des fonctions, la pension est réduite d'un montant correspondant à cet excédent. L'intéressé ne peut être ni assuré ni déposant. »

Or à l'art. 21 qui vise les pensionnés exerçant une activité lucrative en dehors de l'Etat, la même règle est appliquée, à l'exception toutefois de ce qui suit : « La réduction ne peut porter que sur la part constituée par les versements de l'Etat. » Le Conseil d'administration avait proposé une première fois en avril 1954 d'interpréter l'art. 20 avec cet avantage de l'art. 21. Pour se justifier, il donnait les arguments suivants :

- a) Un des principes de la loi LCP est l'intangibilité de la part payée par l'assuré.
- b) Dans l'esprit du législateur, il n'y avait pas deux interprétations différentes et ce serait par suite d'un « oubli » que l'art. 20 ne contiendrait pas la restriction mentionnée à l'art. 21.

L'assemblée des délégués avait admis ce point de vue. Mais par suite d'une divergence fondamentale d'opinion entre l'office du personnel qui demandait une interprétation littérale de l'art. 20 et le Conseil d'administration qui, lui, s'en référait à la décision de l'assemblée des délégués, la question a été à nouveau posée à l'assemblée des délégués le 21 décembre dernier. Après une longue discussion où les représentants des corps enseignants primaire et secondaire ont défendu le point de vue du Conseil

d'administration, l'assemblée, à la majorité précaire de une voix, a décidé de revenir sur sa décision de 1954 et d'appliquer l'art. 20 à la lettre.

C'est une mauvaise nouvelle pour les innombrables collègues retraités, pressés souvent de reprendre l'enseignement et qui verront au cours de l'année, au moment où ils auront obtenu le « plafond » imposé par la loi, leur traitement se réduire, la réduction ne portant plus comme jusqu'à maintenant sur la moitié de la pension, mais sur la pension entière.

C'est un problème que le comité central ne doit pas perdre de vue et qu'il faudra reprendre lors d'une prochaine révision de la loi.

4. Placement et rendement des capitaux

Le placement avantageux des capitaux reste une des préoccupations maîtresses du Conseil d'administration et de la gérante. Voici la répartition approximative des capitaux en 1954 :

$\frac{1}{3}$ sur des immeubles ;

$\frac{1}{3}$ en créances hypothécaires ;

le 3e tiers en divers : valeurs mobilières, crédits de construction, etc.

Le revenu net a atteint le taux de 3,58 %. Ce bon résultat évite de faire appel à la garantie de l'Etat et permet d'augmenter le fonds de compensation de 164 288 francs.

5. L'avenir

La situation actuelle de notre caisse est saine. Le système en est celui de la capitalisation ; certains pensent qu'il est coûteux, mais il est difficile de dire si un autre le serait moins. Une motion a été déposée au Grand Conseil pour étudier un système mixte capitalisation/répartition. Des études seront faites par des spécialistes et je pense qu'il faut attendre le résultat de leurs enquêtes pour se faire une opinion. De toute manière, je crois qu'il ne faut pas se faire des illusions : une assurance qui ajoute ses prestations aux veuves, aux orphelins et aux cas d'invalidité ne peut pas être bon marché. Si l'on veut être assuré de retirer dans x années (l'âge de la retraite...) une rente sûre ou de pouvoir retirer l'intégrité du capital versé avec des intérêts composés à 3 % (cas de démission, de renvoi ou même de révocation), il faut faire l'effort financier adéquat.

Les délégués de la S.P.V. à la caisse de retraite sont Mlle Suzanne Perey, Lully ; M. André Nicole, Orbe et le soussigné.

Echallens, le 26 décembre 1955.

James Mivelaz.

GENÈVE

U. I. G. DAMES

CONFÉRENCE DE M. LE PROFESSEUR ANDEREGG

7 décembre 1955

Une profusion de magnifiques dessins d'enfants nous accueille à l'école de Malagnou. Comment peut-on obtenir de si beaux résultats ? C'est avec entrain et enthousiasme que M. Anderegg nous répond. Le dessin est un moyen d'expression et de communication qui a la même valeur que la langue. Celle-ci s'adresse à l'oreille, le dessin à l'œil.

L'élève doit ressentir la joie de pouvoir s'exprimer. Il faudra éveiller en lui le plaisir de voir le beau et de le créer, lui apprendre à voir la richesse de la vie qui l'entoure et, par cet enseignement, développer son caractère, surtout la persévérance et la précision.

Par le dessin l'enfant s'enrichit, il revit ses états d'âme, son imagination s'élargit. Une comparaison fera bien saisir le rôle du maître : l'enfant est comme un tonneau qu'il s'agit non pas de remplir, mais dont il faut trouver le robinet et l'ouvrir. Et c'est là que tout le savoir psychologique et la sensibilité du maître sont fort nécessaires.

Dans le dessin d'après nature, on peut exiger l'application parfaite des techniques mais non celles des formes. Il faut laisser la voie libre au travail individuel. Il y aura des stades préparatoires, l'enfant n'étant pas capable de réaliser d'emblée le dessin dans l'espace. Vers 11 ans, l'enfant pourra ressentir quelque chose devant l'objet ; on l'y aidera en trouvant des comparaisons avec le corps humain. (Ex. : branches d'un arbre = bras qui portent les feuilles au soleil). Après observation, la recherche du rythme, des formes typiques, l'élève dessinera de mémoire. Plus tard (13 ans) on fera découvrir les fonctions du modèle ou de ses parties et on dessinera devant l'objet réel.

Pour le dessin d'imagination, choisir des sujets bien connus des enfants, créer l'atmosphère favorable. Pousser l'élève à s'exprimer clairement, à aller jusqu'au bout de son idée, exiger la persévérance.

Le dernier but de l'enseignement du dessin est de rendre nos élèves plus profondément heureux en les rendant capables de voir et d'exprimer la beauté.

Après avoir répondu à toutes les questions suscitées par cet entretien si riche, M. Anderegg est vivement applaudi. Notre présidente lui exprime tous nos remerciements et notre espoir de le revoir à Genève.

M. Th. B.

BIBLIOGRAPHIE

Quinze jours avec Bob, par Jean-Paul Pellaton. Un volume illustré par Jacques Perrenoud, aux Editions Labor et Fides, Genève.

M. Pellaton, qui avait déjà fait paraître un récit pour la jeunesse, **Jean-Pierre chez les hommes rouges** (Prix de l'Œuvre suisse des Lectures pour la Jeunesse 1950) et un volume de nouvelles, **Cent Fleurs et un Adjudant** (Le Griffon, 1953), s'adresse dans un nouvel ouvrage à un public qu'il connaît bien : les enfants.

Quinze jours avec Bob, c'est le récit de délicieuses vacances passées en compagnie d'une famille, d'un garçon en particulier, le Bob qu'annonce le titre. Chaque jour Bob invente une histoire, et sa gentillesse nous vaudra quinze récits (plutôt seize, car le neveu est insatiable). Tantôt féeriques et fantaisistes, tantôt réalistes, ces contes nous emmènent dans le domaine enchanté des petits. Ils savent aussi ne pas négliger une morale (oh ! bien discrète, à peine appuyée), ce qui fait de « Quinze jours avec Bob » une lecture saine et réconfortante en même temps qu'un exquis délassement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Lausanne — Place de la Cathédrale 4 — Tél. (021) 21 61 11

Examens d'admission aux écoles secondaires de Lausanne pour les enfants nés en 1946 (éventuellement en 1945)

Vu l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi instituant des classes mixtes dans les établissements secondaires de Lausanne, et à la suite des expériences faites au printemps 1955 lors de l'examen d'entrée, les autorités scolaires cantonales et lausannoises ont pris les décisions suivantes, qui entreront en vigueur **dès le printemps 1956** :

1. Tous les candidats aux établissements secondaires lausannois, garçons et filles, subiront les mêmes examens d'admission. Ils suivront pendant les deux premières années un programme commun, sans latin.

2. Les examens comprendront deux séries d'épreuves :

a) pédagogiques b) psychologiques

Les examens pédagogiques, portant sur le programme de la 3^e année primaire, comprendront des épreuves de contrôle d'orthographe d'usage, d'orthographe de règles, de compréhension d'un texte français, de calcul et de raisonnement arithmétique.

L'examen psychologique consistera en une série d'épreuves d'intelligence et d'aptitudes générales. Les résultats de ces épreuves psychologiques n'interviendront dans la décision d'admission qu'en faveur des candidats qui auraient échoué de peu les épreuves pédagogiques.

3. L'admission de droit à l'Ecole supérieure de jeunes filles des élèves ayant obtenu une moyenne de 8,5 dans les classes primaires de Lausanne est supprimée. Toutes les candidates se présenteront donc aux examens.
4. L'année scolaire commençant désormais dans tous les établissements au printemps, le cours de raccordement du Collège classique cantonal est supprimé. Il n'y aura par conséquent pas de session d'examens d'admission en été.
5. Le Collège scientifique cantonal aura sa session habituelle d'examens d'admission en Ve pour les candidats nés en 1945 (éventuellement en 1944).
Les élèves nés en 1946, qui seraient normalement entrés en 1957 au Collège scientifique cantonal, se présenteront déjà au printemps 1956, puisque tous les

élèves, garçons et filles, suivront désormais le même programme au début de leur scolarité secondaire, avant l'option entre les diverses sections. Les parents restent toutefois libres de différer d'un an l'entrée de leurs enfants à l'Ecole secondaire.

6. Toutes les **inscriptions** pour l'entrée en première année de l'école secondaire (âge normal : 10 ans) seront centralisées à l'Ecole supérieure de jeunes filles, bâtiment de Villamont-dessous, du 13 au 25 février 1956 de 9 à 18 heures (samedi : de 9 à 12 heures).

Les inscriptions pour l'entrée en première année du Collège scientifique cantonal (âge normal : 11 ans) seront prises dans cet établissement du 13 au 25 février, de 9 à 18 heures (samedi de 9 à 12 heures).

Pièces à présenter : livret scolaire, certificats de vaccination (diphtérie et variole), livret de famille ou acte de naissance.

7. Les **examens d'admission** auront lieu les 2 et 3 mars 1956. Tous renseignements utiles seront donnés lors de l'inscription.

Lausanne, le 9 décembre 1955.

Le Directeur des écoles de Lausanne :

G. Jaccottet

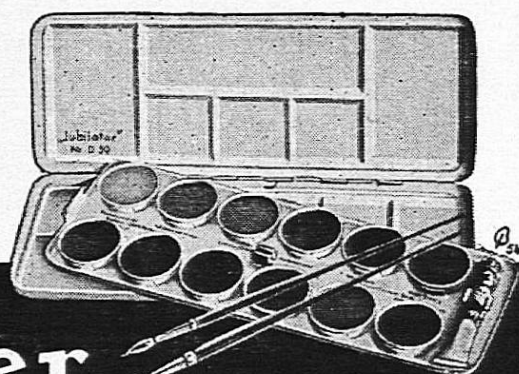
Le Chef du département
de l'instruction publique et des cultes :

P. Oguey

Boîtes de couleurs gouaches et aquarelle

Des modèles avec 6 et 12 godets interchangeables
et un tube de blanc gouache. Palette mobile.
Prix très avantageux.

Tous renseignements, prospectus et échantillons par



Agence générale pour la Suisse:
Rud. Baumgartner-Heim & Co.
Zurich 50

Anker

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

A l'enseigne de la
Lampe Eternelle

vous trouverez
un cadre accueillant



*Un bon vin
et des spécialités au fromage*

E. PAUTEX

Caroline 1

Lausanne

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

Carnets à anneaux pour étudiants

BIELLA

Le produit suisse renommé — Un seul carnet pour tous les cours
Simili cuir et plastic

ACADEMIA

2 anneaux

ACTO

6 anneaux

UNI

2 anneaux

EN VENTE DANS TOUTES LES PAPETERIES